Concours «Schtroumpfs 2025» – Règlement

1. Le concours «Schtroumpfs 2025» (ci-après le **« Concours »)** est organisé par bpost, société anonyme de droit public, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Boulevard Anspach 1 bte 1, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0214.596.464 (ci-après **« bpost »**). Le Concours est régi par les dispositions du présent règlement (ci-après le **« Règlement »**).

2. Le Concours débute le 23/06/2025 à 09h30 et se termine le 30/08/2025 à minuit.

3. La participation au Concours est uniquement ouverte aux personnes physiques majeures (ci-après le **« Participant »**) titulaires d'une preuve d'achat valide (ci-après la **« Preuve d'achat »**) d'un achat auprès de bpost d'un ou plusieurs articles schtroumpfs achetés pendant la durée du Concours, soit entre le 23 juin 2025, 09u30 et le 30 août 2025, minuit. Les membres du personnel (salariés et indépendants) de bpost et d'autres entreprises, qui ont participé à l'organisation du Concours, ainsi que les membres de la famille de ces personnes résidant sous le même toit, ne peuvent pas participer au Concours.

4. Pour pouvoir participer au Concours, le Participant doit impérativement :
   - se rendre sur le site https://www.bpost.be/schtroumpfs
   - saisir les informations demandées (date d'achat, heure d'achat et code unique de la preuve d'achat) sur la preuve d'achat ;
   - répondre aux questions, la question principale (De quelle couleur est le chapeau du Grand Schtroumpf ?) et une question subsidiaire (Selon vous, combien de personnes participeront à cette action entre le 23/06/2025 à 09:30 et le 30/08/2025 à minuit ?) ;
   - remplir ses coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail) ;
   - confirmer et soumettre le formulaire de participation en cliquant sur le bouton « Envoyer ma participation ».

   En cliquant sur « Envoyer ma participation », le Participant accepte inconditionnellement et pleinement le présent règlement. Il confirme avoir pris connaissance de notre déclaration de confidentialité, disponible sur https://www.bpost.be/fr/privacy , et être conscient de l'utilisation de ses données personnelles par bpost dans le cadre de ce concours, par exemple pour notifier si le Participant est l'un des heureux gagnants.

   Pour être acceptés, les formulaires de participation doivent être soumis au plus tard le 30/08/2025 à minuit. Les bulletins de participation remis en retard et/ou les bulletins des Participants ne pouvant présenter une preuve d'achat valide ne seront pas pris en compte.

5. Chaque participant peut participer plusieurs fois, à condition d'utiliser une preuve d'achat différente et valide pour chaque participation. Chaque code unique mentionné sur la preuve d'achat ne peut être utilisé qu'une seule fois pour la participation. Si un participant participe plusieurs fois avec le même code unique, seul saseul sa première participation sera prise en compte.

6. La cagnotte est composée de 115 (cent quinze) prix (ci-après dénommés **« prix »**). Il s'agit de
   - un grand prix composé d'un ticket famille pour 4 personnes non daté pour Plopsaland Ardennes d'une valeur de 95,00 €, de 4 billets de cinéma Kinepolis non datés d'une valeur de 57,20 € et d'un lot surprise Schtroumpfs, composé par bpost de divers produits Schtroumpfs d'une valeur totale de 50,00 € au minimum. Ce grand prix a donc une valeur totale de 202,20 €.

- 5x un ticket famille pour 4 personnes non daté pour Plopsaland Ardennes, d'une valeur de 95,00 € par billet familial.
- 5x un lot de 2 tickets individuels non datés pour Plopsaland Ardennes d'une valeur de 64,00 € par lot de 2 tickets.
- 53x un lot surprise Schtroumpfs, composée par bpost de divers produits Schtroumpfs, d'une valeur totale d'au moins 50,00 € par lot surprise.
- 51x un lot de 2 tickets individuels non datés pour un film au choix dans un Kinepolis, d'une valeur de 28,60 € par lot de 2 tickets.

La valeur totale de la cagnotte est de 5 105,80 €.
Les prix ne peuvent être transférés, échangés ou remboursés en espèces.

7. Les gagnants - 115 personnes au total (ci-après les **« Gagnants »**) - seront désignés par bpost parmi les Participants ayant répondu correctement à la question principale et dont la réponse à la question décalée est la plus proche de la bonne réponse. Les prix seront attribués comme suit :
   - Le participant qui a répondu correctement à la question principale et dont la réponse à la question subsidiaire est la plus proche de la bonne réponse remportera le grand prix.
   - Les prix seront ensuite attribués par ordre décroissant de valeur aux participants suivants qui ont également répondu correctement à la question principale, en fonction de l'exactitude de leur réponse à la question subsidiaire.
   - Dans l'ordre, 5 billets familiaux pour Plopsaland Ardennes, 5 lots de 2 billets individuels pour Plopsaland Ardennes, 53 lots surprises Schtroumpfs et 51 billets duo cinéma sont ainsi attribués. Au total, 115 prix seront donc attribués à autant de gagnants différents.

   Si plusieurs participants ont donné une réponse identique à la question subsidiaire (ex aequo), leur classement mutuel sera déterminé par le moment de leur participation : la participation la plus ancienne sera prioritaire.

8. Chaque Participant ne peut gagner qu'une seule fois. Les Gagnants seront désignés au plus tard le 15/09/2025. Chaque Gagnant recevra un seule Prix. Chaque Gagnant sera averti par e-mail à l'adresse email mentionnée sur son formulaire de participation. Le Gagnant doit réceptionner le Prix dans les délais indiqués par bpost. Dans le cas contraire, le Prix sera irrévocablement perdu. Sauf faute grave ou intentionnelle dans la part de bpost, la désignation du Gagnant ne peut être contestée.

9. bpost agit en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel relatives aux participants et ne les utilisera qu'aux fins d'organisation du concours, de communication des résultats et de distribution des prix aux gagnants. Elles seront conservées 6 mois, le temps nécessaire à la détermination des gagnants et au traitement des éventuelles questions ou plaintes, après quoi elles seront supprimées. Ces données à caractère personnel pourront être accessibles à nos fournisseurs de services informatiques qui sont localisés en dehors de l'Espace Economique Européen (Inde), auquel cas les mesures décrites dans les clauses contractuelles modèles de la Commission Européenne leurs ont été imposées. Conformément aux conditions détaillées dans le Règlement Général sur la Protection des données, les participants disposent d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et de portabilité relativement à leurs données personnelles. Vous avez aussi le droit de retirer votre consentement sans que cela n'ait d'impact sur les traitements effectués avant le retrait de ce consentement. Tout participant peut demander l'application de ses droits en adressant une demande écrite à l'adresse suivante: bpost, Data Protection Office, Boulevard Anspach 1 bte 1, 1000 Bruxelles, ou en ligne via le lien vers le formulaire en ligne que vous trouverez dans notre charte vie privée: http://www.bpost.be/site/fr/privacy. Ils peuvent, en cas d'absence de réponse à une telle demande ou de non satisfaction relative à la réponse donnée, déposer une plainte après

de l'autorité compétente en la matière en Belgique: https://www.autoriteprotectiondonnees.be/

10. Sauf faute grave ou intentionnelle, ni bpost, ni les membres de son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre du Concours, ne peuvent être tenus pour responsables de tout dommage éventuel, de quelque nature que ce soit, qui découlerait de l'organisation du Concours, en ce compris la participation au Concours, la désignation du gagnant et l'attribution du Prix. Sous la même réserve, ni bpost, ni les personnes précitées ne peuvent ainsi être tenues pour responsables d'un problème technique, quel qu'il soit, survenant pendant le déroulement du Concours, auprès d'elles-mêmes, d'un Participant et/ou d'un tiers, qui causerait l'interruption du Concours (ex. en cas de panne ou d'indisponibilité du réseau Internet), un retard dans la participation ou l'organisation du Concours, ou encore une altération ou une perte des données des Participants. bpost ne sera pas non plus responsable des dommages découlant de l'annulation, l'interruption ou la modification du Concours à la suite d'une situation de force majeure ou tout autre évènement indépendant de sa volonté.

11. Toute violation du Règlement par le Participant, ainsi que toute irrégularité liée à sa participation au Concours, amène à l'exclusion immédiate du Participant au Concours, sans qu'aucun dédommagement ne lui soit dû.

12. Par le simple fait de participer au Concours, le Participant marque de manière inconditionnelle son acceptation intégrale des dispositions du Règlement et d'éventuelles décisions futures que bpost serait tenue de prendre en vue du bon déroulement du Concours, notamment en cas de survenance d'une situation de force majeure.

13. Toute plainte ou question relative à ce Concours peut être envoyée à l'adresse suivante : bpost, Service Clients, BP 5000, 1000 Bruxelles.

14. Le Concours est soumis au droit belge. Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents en cas de litige relatif à ce Concours. Les parties tenteront néanmoins de trouver une solution amiable à tout litige éventuel avant de soumettre ledit litige à la compétence de ces juridictions.

15. Le Règlement peut être consulté sur https://www.bpost.be/schtroumpfs